



Rapport

Date de la séance du CE : 19 février 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2024.BVD.7388
Classification : Non classifié

Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase, crédit complémentaire pour la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire / du projet.....	2
3.1	Rappel	2
3.2	Extension du gymnase Hofwil	3
3.3	Nécessité du crédit complémentaire	4
3.4	Équipement spécifique à l'utilisation (à la charge de l'INC)	4
3.5	Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet	4
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	5
4.1	Récapitulatif des coûts	5
4.2	Financement.....	5
4.3	Informations sur les investissements	5
5.	Calendrier.....	6
6.	Proposition	6

1. Synthèse

En raison de l'évolution démographique et du nombre actuel d'élèves dans les établissements de la scolarité obligatoire, les écoles moyennes de la région de Berne ont besoin de locaux pouvant accueillir 31 classes supplémentaires d'ici à l'année scolaire 2027-2028. Au vu du caractère urgent de ces besoins, plusieurs options réalisables à court terme ont été examinées. Dans ce cadre, le potentiel d'agrandissement de différents gymnases de la région de Berne a notamment été évalué, tout comme les projets d'extension actuels.

Le site du gymnase Hofwil présente un potentiel intéressant dans ce domaine. À l'automne 2023, le Grand Conseil a approuvé un crédit de réalisation de 62,045 millions de francs pour la rénovation et l'agrandissement du gymnase Hofwil (2022.BVD.6819). Il est notamment prévu de construire un nouveau bâtiment pour accueillir les cours de sciences naturelles. Une mesure d'optimisation du projet a permis de créer au sous-sol de ce dernier une réserve en locaux, qui pourrait accueillir deux salles de classe neutres et deux salles destinées aux cours de sciences naturelles. De cette manière, le gymnase Hofwil pourra accueillir quatre salles de classes supplémentaires.

Un crédit complémentaire au crédit de réalisation « Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase » est donc demandé pour l'aménagement de quatre salles de classe supplémentaires, pour un montant de 1,95 million de francs. Le crédit englobe en outre un montant de 120 000 francs pour l'équipement (à la charge de l'INC).

2. Bases légales

- Loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12), articles 33, 59 et 64
- Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM ; RSB 433.121), article 70
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0) ; articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss
- Arrêté du Grand Conseil du 6 septembre 2023 concernant l'affaire 2022.BVD.6819 « Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase, crédit d'engagement pour la réalisation »

3. Description de l'affaire / du projet

3.1 Rappel

En raison de l'évolution démographique, l'ensemble du canton va devoir faire face à une hausse importante des effectifs des élèves au cours des prochaines années. Pour cette raison, dans le cadre du crédit d'engagement pour le gymnase du Businesspark à Liebefeld (2024.BVD.7388), le Grand Conseil avait fixé une charge visant à élaborer la planification cantonale des locaux scolaires à plus long terme et à l'adapter au fur et à mesure. La Direction de l'instruction publique et de la culture a par la suite confié au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG le mandat d'élaborer des scénarios de formation régionalisés pour les écoles moyennes du canton de Berne jusqu'à 2040. L'objectif de l'étude était de récolter des données sur les besoins à long terme en locaux scolaires pour les écoles moyennes dans les différentes régions du canton de Berne.

L'étude a montré que le nombre d'élèves des écoles moyennes du canton de Berne va fortement augmenter entre 2022 et 2040. Ce phénomène entraîne une hausse des besoins en locaux scolaires à court et à long terme, et ce notamment dans la région de Berne. Le Conseil-exécutif et les commissions com-

pétentes ont été informés des résultats de l'étude du BASS et des besoins en locaux scolaires à l'été 2024 (2024.BKD.3013).

Les scénarios de formation régionalisés réalisés dans le cadre de l'étude du BASS vont permettre d'identifier les futurs besoins en locaux scolaires à long terme. Les travaux correspondants sont en cours. À l'heure actuelle, la priorité est cependant accordée aux besoins à court et à moyen terme en locaux scolaires à partir de l'année scolaire 2027-2028, la problématique devenant de plus en plus concrète au vu de l'évolution démographique et du nombre actuel d'élèves dans les établissements de la scolarité obligatoire. D'ici à l'été 2027, les écoles moyennes du canton nécessiteront 63 salles de classe supplémentaires, dont 31 pour la région de Berne.

La mise à disposition des surfaces nécessaires dans cette région constitue un défi majeur. Il a été établi que les mesures de construction prévues ne suffiront pas à elles seules à mettre à disposition les locaux scolaires nécessaires. Pour répondre aux besoins à court terme, la stratégie se concentre sur la poursuite des contrats de locations actuels. Des mesures d'exploitation devront par ailleurs être mises en œuvre et sont actuellement à l'étude ou en préparation au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture. Il sera toutefois également nécessaire de mettre en place des locaux scolaires supplémentaires. Dans ce cadre, le potentiel d'agrandissement de différents gymnases de la région de Berne a notamment été évalué, tout comme les projets d'extension actuels. Il a ainsi été possible d'identifier un potentiel sur le site du gymnase Hofwil : le sous-sol du nouveau bâtiment pourrait accueillir au maximum deux salles de classe neutres et deux salles destinées aux cours de sciences naturelles.

3.2 Extension du gymnase Hofwil

Le gymnase Hofwil est situé dans la campagne environnante de Münchenbuchsee, à l'ouest du Moossee. Le gymnase Hofwil est non seulement un gymnase sportif (détenant le label Swiss Olympic), mais aussi une école partenaire de la Haute école des arts de Berne. L'encouragement des talents et l'internat attirent des jeunes de tout le canton. À l'heure actuelle, le gymnase accueille environ 500 élèves, pour 70 enseignantes et enseignants.

À l'automne 2023, le Grand Conseil a approuvé un crédit de réalisation d'un montant de 62,045 millions de francs pour la rénovation et l'agrandissement des bâtiments existants (2022.BVD.6819). Outre la construction d'une salle de sport triple, il est également prévu d'aménager un nouveau bâtiment scolaire qui comprendra des salles de classe et de travaux pratiques pour les cours de sciences naturelles.



Illustration 1 : Chantier de la salle de sport et du nouveau bâtiment scolaire, état : mi-novembre 2024

Une mesure d'optimisation du projet a permis de créer au sous-sol du nouveau bâtiment une réserve en locaux. À titre de mesure immédiate, il serait possible d'y installer quatre salles de classe supplémentaires. Bien que les travaux de construction aient commencé durant l'été 2024, deux salles de classe neutres et au maximum deux salles spéciales supplémentaires pourraient ainsi être aménagées dans les surfaces de réserves définies et avec l'infrastructure technique prévue, à un coût raisonnable et conformément aux normes relatives aux surfaces prévues dans la stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020. La réalisation simultanée de l'aménagement des salles de classe supplémentaires et des travaux de construction du nouveau bâtiment constitue une solution judicieuse sur les plans technique et économique, qui permet la création de quatre salles de classe supplémentaires dans le gymnase Hofwil. Les autres infrastructures (salles de sport, cafétéria, etc.) rendent possible cette augmentation des capacités. Le projet apporterait ainsi une précieuse contribution à la résolution du problème d'insuffisance de locaux scolaires, à temps pour l'année scolaire 2027-2028.

Le coût du projet, qui se chiffre à 1,95 million de francs (équipement compris), est similaire au montant récemment approuvé pour l'aménagement d'une salle de physique, d'une salle de chimie et que de deux salles de travaux en groupe dans l'ancienne cafétéria du gymnase de Langenthal (2023.BVD.5414).

3.3 Nécessité du crédit complémentaire

Les quatre salles de classe supplémentaires ne faisaient pas partie du projet initial, mais sont le résultat d'une mesure d'optimisation structurelle effectuée par la suite. Au vu du caractère urgent du besoin en locaux supplémentaires et compte tenu du fait que les travaux de construction ont déjà commencé à Hofwil, il est nécessaire d'agir rapidement. Une décision tardive nécessiterait une modification du projet et entraînerait à ce titre des coûts supplémentaires importants. Un crédit complémentaire au crédit de réalisation « Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase » (2022.BVD.6819) est donc demandé pour financer les coûts de mise en œuvre correspondants, pour un montant de 1,95 million de francs.

3.4 Équipement spécifique à l'utilisation (à la charge de l'INC)

Le projet engendre des coûts de 120 000 francs à la charge de l'INC pour l'équipement initial spécifique à l'utilisation (mobilier, infrastructure informatique).

3.5 Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet

Si le Grand Conseil devait rejeter la présente demande de crédit complémentaire, les locaux scolaires nécessaires à court terme devraient être mis à disposition à l'aide d'une solution temporaire, par exemple dans le cadre d'une location. En abandonnant le projet, on laisserait s'échapper une bonne opportunité d'exploiter de manière judicieuse le potentiel offert par le nouveau bâtiment prévu. Une mise en œuvre tardive de la présente solution entraînerait des coûts nettement plus élevés.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix, indice des prix à la construction dans l’espace Mittelland, 141,1 points (base octobre 1998 : 100 points)

Coûts totaux	CHF	70 780 000
déduction faite des frais de mise au concours déjà approuvés par ACE 214/21 919 (2019.BVE.114)	– CHF	785 000
déduction faite du crédit d’étude approuvé par AGC du 4 septembre 2019 (2019.BVE.113)	– CHF	6 000 000
déduction faite du crédit de réalisation approuvé par AGC du 6 septembre 2023 (2022.BVD.6819)	– CHF	62 045 000
Coûts supplémentaires, composés de	CHF	1 950 000
– Aménagement (réserve de 8 % comprise)	CHF	1 830 000
– Équipements d’exploitation (mobilier, informatique)	CHF	120 000
Montant déterminant du crédit en matière d’autorisation de dépenses selon l’art. 36 LFin	CHF	1 950 000
Crédit complémentaire à approuver	CHF	1 950 000

Il s’agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFP.

L’arrêté ci-joint autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4.2 Financement

Il s’agit d’un crédit d’engagement au sens de l’article 35 LFin, qui sera relayé par les tranches de paiement indiquées au point 4 du projet d’arrêté. Celles-ci ne sont pas inscrites aux budgets et aux plans financiers de la Direction des travaux publics et des transports et de la Direction de l’Instruction publique et de la culture et feront donc l’objet d’une demande de prise en compte dans la planification financière.

4.3 Informations sur les investissements

4.3.1 Nature de la dépense d’investissement

Dépenses d’investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserves en %
67 010 000	43 080 000	23 930 000	13 % de 16,2 millions de francs 8 % de 50,81 millions de francs

4.3.2 Lien avec le plan d’investissement

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En millions de francs	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes
Investissements effectifs nets	67,01	5,25	4,04	33,0	12,44	6,11	0
Montant inscrit au PII 2024	65,18	3,44	3,90	33,50	11,00	6,21	0

Aucuns moyens financiers ne sont prévus dans le plan d’investissement intégré (PII) pour le crédit complémentaire demandé.

4.3.3 Charges d'amortissement

Classes d'immobilisation	Montant en CHF	Durée d'utilisation	Amortissement/an
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (gros-œuvre 1)	7 326 000	80	91 575
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (second œuvre)	39 264 000	25	1 570 560
Loisir sport et détente, biens immobiliers (gros œuvre 1)	5 206 000	80	65 075
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	13 214 000	25	528 560
Droits de jouissance	2 000 000	30	66 667

Les éléments de construction supplémentaires nécessaires n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

4.3.4 Répercussions sur le personnel et autres coûts induits

En raison des surfaces supplémentaires ainsi que de l'ajout des nouvelles salles de classe, il faudra probablement davantage de personnel pour assurer les prestations de conciergerie et de nettoyage (0,25 EPT).

Ces coûts induits sont à la charge de l'INC et ne sont pas inscrits au plan financier.

5. Calendrier

Crédit complémentaire Grand Conseil	été 2025
Achèvement et mise en service	été 2027

6. Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Pièce jointe
– Projet d'arrêté

Annexe supplémentaire à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)
– Devis